

PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

**ARRETE N° 026 /UK/P/VP/SG/18**Portant ouverture de Masters à l'Institut Supérieur des  
Métiers de l'Agriculture (ISMA) de l'Université de Kara

Le Président de l'université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi N°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des Universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le Décret n°1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;

Vu les Décrets n°2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et n° 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de Facultés à l'Université de Kara ;

Vu le Décret n°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°060/2017/MESR du 27 juin 2017 portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture ;

Vu l'arrêté n°016/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016 portant conditions de création de masters à l'Université de Kara ;

Vu le Plan stratégique décennal de développement de l'Université de Kara, de décembre 2013, notamment en son Axe stratégique n°2 ;

Vu la Déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;


Considérant les nécessités académiques et pédagogiques,

**ARRETE****Article 1<sup>er</sup>** : Il est ouvert deux (02) masters à l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA) dès l'année académique 2018-2019 comme précisé dans le tableau ci-après :

Institut	Intitulé	Type de master	Domaine	Mention
ISMA	Protection intégrée des végétaux	Master professionnel	Sciences agronomiques	Protection intégrée des végétaux
	Phytopharmacie			Phytopharmacie

**Article 2** : Les Responsables pédagogiques et scientifiques seront nommés conformément à l'article n°8 de l'arrêté n° 016/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016 portant conditions de création des masters à l'Université de Kara.**Article 3** : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Kara, le 26 JUIL 2018



Le Président,  
Professeur Komla SANDA

**Ampliations**

MESR (CR) .....	01
Pdce/UK .....	02
SG/UK .....	01
AC/SFO/UK .....	02
Décanats/ Directions .....	14
Conseillers .....	04
Autres services .....	03